



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

(Article 176.1 du Code municipal)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée Directrice générale & Greffière-trésorière, que le rapport financier de la Municipalité de Saint-Boniface et du vérificateur (auditeur) externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 du *Code municipal* pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 sera déposé par la Directrice générale & Greffière-trésorière, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville situé au 155 rue Langevin, mardi le 3 septembre 2024 à 19 h.

Donné à Saint-Boniface
ce 13e jour du mois d'août 2024.

Julie Désaulniers
Directrice générale & Greffière-trésorière